

DEPARTEMENT  
DU CHER

## SEANCE DU 21 Juillet 2023

Nombre de Conseillers  
Afférents au Conseil : 13  
Présents : 07  
Votants : 09

Date de la convocation :  
17 juillet 2023

Date d'affichage :  
17 juillet 2023

**Présents :** Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Messieurs Philippe ANDRIAU, Jean-Michel CAREL, William TAILLANDIER.

**Excusés avec pouvoir :** Katia DUSSAPIN pouvoir à Jean-Michel CAREL, Michel CANTENEUR pouvoir à Philippe ANDRIAU

**Excusés sans pouvoir :** Mmes Christelle JOIE, Caroline LALEVÉE LESAGE, Mrs Stéphane PETIT, Julien JOURDAINE

**Secrétaire de séance :** Mme Caroline ARTHU

**DELIBERATION N° 2023-43****OBJET : Acquisition et frais de notaire terrains « Les chargnes »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le procès-verbal constatant la restitution du lotissement « Les Chargnes » à la commune de Vallenay par la Communauté de commune Arnon Boischaud Cher à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Vu la délibération de la Communauté de commune Arnon Boischaud Cher en date du 27 septembre 2017.

Vu la délibération n°2020-50 de la commune de Vallenay en date du 15 septembre 2020.

Vu la délibération n°2022-24 de la commune de Vallenay en date du 12 avril 2022.

Vu la copie authentique de l'acte d'acquisition constituant le titre de propriété de la commune de Vallenay établie par Maître Rainis 35 rue de Tivoli 18190 Châteauneuf Sur Cher.

Vu la facture relative à la taxe de cet acte

Vu le relevé de compte sur lequel sont indiqués les frais et droits payés pour notre compte et celui de la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher

Considérant que cette acquisition est au prix de 1 € (un euro)

Considérant que les frais d'acquisition s'élèvent en totalité à 6 666.31 € (six mille six cent soixante six euros et trente et un centimes)

Considérant que les frais d'acte notarial sont partagés par moitié entre la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher et la commune de Vallenay.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour,

- Approuve l'acquisition par la commune des terrains constitué de différentes parcelles dont les lots n° 1, 2 et 3 du lotissement "les Chargnes" et la voirie et espaces verts dudit lotissement. Bâtiments divers.

## Figurant au cadastre

Section	N°	Lieudit	Surface
AE	31	Les Chargnes	02 ha 83 a 87 ca
AE	32	Les Chargnes	00 ha 06 a 20 ca
AE	36	Les Chargnes	00 ha 44 a 81 ca
AE	46	Les Chargnes	00 ha 07 a 15 ca
AE	50	Les Chargnes	00 ha 01 a 27 ca
AE	51	Les Chargnes	00 ha 14 a 17 ca
AE	52	Les Chargnes	00 ha 10 a 43 ca
AE	54	Les Chargnes	00 ha 00 a 18 ca
AE	55	Les Chargnes	00 ha 29 a 01 ca
AE	57	Les Chargnes	03 ha 02 a 64 ca
AE	45	Les Chargnes	00 ha 17 a 87 ca
AE	56	Les Chargnes	00 ha 18 a 84 ca

Total surface : 07 ha 36 a 44 ca

**Au prix de 1 € (un euro)**

- Prend en charge pour la moitié les frais de notaire en relation avec cette acquisition pour un montant de 3 333.15 € (trois mille trois cent trente-trois euros et quinze centimes)

Pour extrait certifié conforme,  
Vallenay, le 21 juillet 2023

Le secrétaire de séance  
Caroline ARTHU



Le Maire,  
Marina DUPUY

